

Politique relative aux droits humains



”

En tant que membre du Pacte mondial des Nations Unies et conformément à son Code de Conduite, Sonepar s'engage à respecter les droits humains et à protéger l'environnement. Nous sommes convaincus que chaque personne a le droit d'être traitée avec dignité et respect. Cette responsabilité nous concerne tous, partout, chaque jour et dans chacune de nos actions.

Comme leader mondial de la distribution aux professionnels de matériels électriques, solutions et services, Sonepar peut influencer positivement sur sa chaîne de valeur. Le Groupe assume pleinement ses responsabilités en matière de droits humains et gère les impacts potentiels de ses activités à cet égard. C'est pourquoi ils sont au cœur de sa feuille de route en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Nous ne nous contentons pas de faire respecter et de promouvoir les droits humains dans l'ensemble de nos activités. Nous privilégions également les partenaires qui partagent notre engagement à respecter ces droits internationalement reconnus.

Notre ambition est de mettre en œuvre des processus qui permettent d'identifier, de prévenir et d'atténuer les répercussions négatives que peuvent avoir nos activités et nos relations d'affaires sur les droits humains, et à être transparents sur la manière dont nous y faisons face. Nous nous engageons également à mettre en place des actions pour remédier aux impacts que nous causons ou auxquels nous contribuons.

Nos politiques et processus seront périodiquement revus afin d'y intégrer les enseignements tirés de nos cartographies des risques et d'évaluer leur efficacité.

Nous sommes Sonepar, *Powered by Difference* !”

Philippe Delpech
Directeur général

Nos engagements en faveur des droits humains de nos collaborateurs

Interdiction du travail des enfants

Sonepar est fermement opposé à toute forme de travail des enfants et s'efforce de respecter les normes élaborées par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Interdiction du travail forcé

Sonepar ne tolère aucune forme de travail forcé.

Le Groupe garantit que ses collaborateurs ont choisi leur emploi de plein gré et sont libres de le quitter selon leurs conditions d'emploi, sous réserve d'un délai de préavis raisonnable. Il veille tout particulièrement à ce que ses collaborateurs ne subissent pas d'autres formes de travail forcé, notamment liées à d'importants obstacles économiques en matière d'emploi ou de recrutement.

Santé et sécurité

L'une des priorités absolues de Sonepar est de protéger la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs partout dans le monde.

Le Groupe améliore constamment la sécurité et l'organisation du travail, conformément aux normes internationales et aux lois et réglementations locales. Il met en œuvre diverses mesures visant à réduire les risques en matière de sécurité pour ses collaborateurs.

Liberté d'association et négociation collective

Sonepar reconnaît la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Au sein du Groupe, le dialogue social prend des formes différentes selon la culture, les pratiques et les lois et réglementations applicables.



Non-discrimination, diversité et inclusion

Sonepar ne tolère aucune forme de discrimination et promeut la diversité sur le lieu de travail.

La diversité est encouragée à tous les niveaux, et ce, dans l'ensemble du Groupe.

Sonepar s'engage en faveur de l'égalité professionnelle et offre un environnement de travail inclusif dans lequel les collaborateurs bénéficient des mêmes chances de développer pleinement leurs aptitudes et leurs compétences. Les aptitudes démontrées, le *leadership* et les résultats sont les seuls critères pertinents qui permettent d'évaluer la capacité d'une personne à faire son travail et de proposer une mobilité interne.

Sonepar soutient également l'adaptation des postes et des conditions de travail pour favoriser l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap.

Conditions de travail décentes

Sonepar veille à ce que ses collaborateurs bénéficient de conditions de travail justes et favorables.

La rémunération et les avantages visent à garantir que les collaborateurs perçoivent un salaire décent.

Par ailleurs, le Groupe respecte et soutient le droit de ses collaborateurs au repos et à consacrer du temps à leur famille.

Violence et harcèlement

Sonepar ne tolère aucune forme de violence ou de harcèlement au travail et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et sanctionner ces actes, ainsi qu'à apporter son soutien aux personnes qui en sont victimes.

Nos engagements en faveur des communautés locales

Sonepar est un acteur responsable, un bon voisin et un citoyen dévoué aux communautés au sein desquelles il exerce ses activités. Il s'efforce d'avoir un impact positif sur les communautés auxquelles il appartient.

Le Groupe accorde une attention particulière à l'influence que ses activités peuvent avoir sur les environs immédiats de ses sites, l'environnement et la biodiversité, les communautés locales et la société dans son ensemble.



Nos engagements en faveur des populations autochtones

Sonepar s'engage à respecter les droits et les cultures des populations autochtones, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la Convention n° 169 de l'OIT.

Conformité aux normes internationales

Sonepar adhère aux droits de l'Homme internationalement reconnus, énoncés dans les conventions et normes suivantes :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ;
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ;
- le Pacte mondial des Nations Unies ;
- les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques ;
- la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
- les Principes volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'homme ; et
- les recommandations, cibles et indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD).

En cas d'écart entre les normes internationales et les lois et réglementations locales, Sonepar s'efforcera toujours d'agir dans l'intérêt de ses collaborateurs et respectera les principes des droits humains internationalement reconnus tout en continuant à se conformer aux lois et réglementations locales.



Nos engagements vis-à-vis de nos partenaires

Sonepar a noué avec ses partenaires (clients, fournisseurs, investisseurs, etc.) des relations d'affaires durables qui reposent sur la transparence et le soutien mutuel. Le Groupe respecte les droits de

ses partenaires et de leurs employés et s'attend à ce qu'eux-mêmes respectent les droits humains dans une mesure au moins équivalente.

Chaîne logistique de Sonepar

Sonepar achète toutes les marchandises qu'il distribue auprès de tiers basés dans différents pays à travers le monde.

Dans la conduite de ses affaires, le Groupe est fermement résolu à agir conformément à la loi et à l'éthique, notamment en s'associant à des fournisseurs qui sont attachés aux mêmes principes.

C'est pourquoi Sonepar exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment à son Code de Conduite Fournisseurs, disponible au lien suivant : <https://www.sonepar.com/code-de-conduite-fournisseurs>

Sonepar attend de tous ses fournisseurs qu'ils soumettent leurs propres fournisseurs et sous-traitants à des standards et pratiques au moins équivalentes à celles couvertes par la présente Politique relative aux droits humains et le Code de Conduite Fournisseurs du Groupe.

Gouvernance

Cette Politique a été formellement approuvée par le Directeur Général de Sonepar.

Le Groupe a adopté une approche transversale de la gestion des enjeux liés aux droits humains. La gestion quotidienne de ces droits relève de plusieurs services.

Le service Conformité du Groupe est principalement responsable de la rédaction de la présente politique et de s'assurer de sa mise en œuvre effective et de son utilisation au sein du Groupe. Pour toute question, vous pouvez contacter : groupcompliance@sonepar.com.

Les services Ressources Humaines locaux et Groupe s'assurent que nos normes sociales sont a minima conformes aux réglementations applicables.

Les services Santé et Sécurité locaux veillent à la sûreté et à la sécurité de nos collaborateurs.

Non-conformité à la présente Politique

Le non-respect de la présente Politique peut avoir des conséquences négatives importantes non seulement pour Sonepar, mais aussi pour les personnes en cause. Par conséquent, toute violation sera prise très au sérieux – les victimes seront accompagnées et la situation sera corrigée afin d'empêcher que de tels événements se reproduisent au sein du Groupe.

Comment effectuer un signalement ?

Sonepar encourage l'ensemble de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires à signaler toute préoccupation relative à ses activités directes ou à celles de sa chaîne logistique par le biais de ses canaux et systèmes d'alerte. Cela inclut notamment toutes les circonstances qui peuvent donner lieu à un risque lié aux droits humains.

La procédure d'alerte de Sonepar est conçue pour permettre à quiconque d'émettre un signalement de bonne foi, sans crainte de représailles.



Procédure pour les collaborateurs de Sonepar

Pour faire part d'une préoccupation, les collaborateurs sont invités à consulter la Politique d'Alerte de Sonepar et à se connecter à la plateforme d'alerte dédiée à l'adresse suivante : www.sonepar.com/alert.

Procédure pour les partenaires et les tiers

Les partenaires et les tiers peuvent faire part de leurs préoccupations en envoyant un courriel à l'adresse suivante : groupcompliance@sonepar.com ou en se connectant à la plateforme d'alerte de Sonepar : www.sonepar.com/alert.



Sonepar SAS - 25 rue d'Astorg, 75008 Paris - France
Société par actions simplifiée au capital de 107 936 507,94 euros,
RCS Paris 585 580 202
Tél. : +33 (0)1 58 44 13 13

Tous droits réservés – Décembre 2022

